

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 16 JUIN 2022

2022 - 59 PROLONGATION DU CONTRAT DE PROJET ACTEE

L'an deux mille vingt-deux, le Jeudi 16 juin, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 10 juin 2022, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 16

Votants : 17

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédérick DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval

Délégués titulaires absents :

Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis (excusé)
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval (excusé – pouvoir donné à F.DUNET)
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon (excusé)
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)

Délégués suppléants présents : Nicolas MAHÉ, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul ALLANIC

Affichage le 17 juin 2022

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3,

Vu la délibération n°2021-50 du Comité syndical du 10 juin 2021, relative à l'ouverture d'un poste de chargé de missions ACTEE, en contrat de projet,

Vu le contrat à durée déterminée n°A2021-48, en date du 8 juillet 2021,

Considérant que le SYDELA peut, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération, est d'une durée entre un an et six ans.

Considérant que le Comité a créé un emploi non permanent sous la forme d'un contrat de projet de 1 an pour un poste de chargé de mission ACTEE, poste qui a été pourvu à compter du 13 septembre 2021 et ayant pour objectif d'accompagner le SYDELA et les collectivités territoriales concernées, à la réalisation du programme ACTEE SEQUOIA.

Considérant qu'il semble nécessaire de prolonger ledit contrat du fait d'un besoin toujours présent, la participation du SYDELA au programme ACTEE SEQUOIA n'étant pas arrivée à son terme, ainsi que pour assurer une continuité de service à la suite du départ d'un économe de flux, en charge également de l'accompagnement au programme, à compter du 1^{er} septembre 2022.

Dans ce cadre, il est proposé de procéder à une prolongation de ses missions, et par conséquence, de la durée dudit contrat de projet, jusqu'au 31 mars 2023, soit 6 mois et 18 jours.

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **De prolonger la durée du contrat de projet « Chargé de missions ACTEE », initialement d'une durée d'un an, jusqu'au 31 mars 2023, soit un contrat d'une durée totale de 1 an 6 mois et 18 jours,**
- **De prévoir que l'agent en poste continuera de bénéficier du régime indemnitaire prévu pour les titulaires du même grade, ainsi que d'un indice de rémunération choisi en fonction de leurs diplômes et de leurs expériences professionnelles. Il bénéficiera des titres restaurants accordés à l'ensemble du personnel.**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

